

AGRÉMENTS CANOE Calendrier 2026 – 2027

Seules les **personnes inscrites** par l'école pourront **participer**

L'agrément se déroule sur toute la plage horaire

Date limite d'inscription	Date	Lieu	Horaires
<i>Jeudi 3 septembre</i>	Mardi 8 septembre	La Ferté Bernard (Plan d'eau)	17h30 – 19h30
<i>Vendredi 26 mars</i>	Samedi 3 avril	Le Mans	9h30 – 12h00
<i>Vendredi 2 avril</i>	Vendredi 9 avril	Lavaré (Plan d'eau)	13h30-16h00

- ⇒ Prévoir une tenue adaptée à la pratique du canoë (tenue de sport avec chaussures fermées) et une tenue de rechange
- ⇒ Attester sur l'honneur de vos capacités à nager 50 mètres.
- ⇒ Chaque session comprendra un temps d'information théorique, un temps de formation pratique aux techniques sécuritaires et un temps d'évaluation de vos compétences.
- ⇒ La **participation à l'ensemble de la session** (théorie + pratique) est obligatoire pour l'obtention de l'agrément.

Une convocation sera adressée à l'école dans les jours qui précèdent la session d'agrément.

Elle rappellera les personnes inscrites, ainsi que les informations sur l'adresse précise du lieu de pratique.

Pensez à anticiper les inscriptions le plus possible (jauge limitée) en envoyant impérativement le nom et le prénom de la personne inscrite au CPC EPS